



CIPI
Centre d'information pour
la prévention des incendies

bfu
bpa
upi

suva

Communiqué de presse
Berne, le 24 juillet 2025

Les hommes jeunes se blessent particulièrement souvent en utilisant des feux d'artifice

Les tirs de feux d'artifice qui font partie des festivités du 1^{er} août ne sont pas sans dangers. Chaque année, il se produit environ 230 accidents avec des feux d'artifice. Le plus souvent en cause: des hommes jeunes et des comportements inadaptés. Le CIPI, le BPA et la Suva appellent à la prudence et à la responsabilité des personnes qui utilisent des feux d'artifice. Ils ont établi cinq règles de sécurité pour limiter le risque d'accident et d'incendie.

Les tirs de feux d'artifice du 1^{er} août vont bientôt retentir, mais il ne faut pas oublier que l'utilisation des fusées, volcans et autres engins pyrotechniques présente certains dangers. Selon la statistique de l'assurance-accidents, environ 230 travailleurs et travailleuses se blessent chaque année en utilisant des feux d'artifice. Il s'agit le plus souvent de brûlures aux mains et aux doigts ainsi que de lésions de l'ouïe. Les hommes représentent environ deux tiers des personnes blessées et beaucoup d'accidents sont dus à un comportement inadapté. Plus de la moitié des hommes victimes d'accident sont âgés de moins de 30 ans.

Les hommes jeunes ont souvent tendance à prendre davantage de risques et résistent moins bien à la pression du groupe. Outre la témérité, l'ignorance et l'alcool augmentent également le risque d'accident. Le respect des notices d'instructions et la prise en compte préalable des risques permettent d'éviter des accidents et des incendies. Les parents ont aussi des responsabilités: ils doivent faire en sorte que les enfants et adolescents utilisent uniquement des feux d'artifice autorisés pour leur classe d'âge et soient toujours placés sous la surveillance d'une personne adulte.

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI, le Bureau de prévention des accidents BPA et la Suva ont établi **cinq règles de sécurité à respecter pour l'utilisation des feux d'artifice**.

1. Information et stockage

À l'achat, s'informer sur les dangers et les précautions d'utilisation. Toujours suivre la notice d'instructions. Conserver les feux d'artifice hors de portée des enfants. Pas de bricolage!

2. Consignes d'allumage

Allumer les feux d'artifice uniquement à l'extérieur. Respecter une distance suffisante entre les personnes, les animaux et les objets. Pour l'allumage, placer les fusées sur des dispositifs de mise à feu stables – ne jamais tenir une fusée en main!



CIPI
Centre d'information pour
la prévention des incendies

bfu
bpa
upi

suva

3. Surveiller les enfants

Tenir les briquets, allumettes et feux d'artifice hors de portée des enfants en bas âge. Expliquer le maniement des engins pyrotechniques aux enfants plus âgés en utilisant un langage adapté et toujours les surveiller.

4. Se protéger

Porter des protecteurs d'ouïe, indispensable en particulier pour les enfants. Fermer les portes, lucarnes et fenêtres. Ranger les objets inflammables.

5. Préparer le matériel d'urgence

Prévoir de l'eau pour éteindre ou refroidir. En cas de ratés, attendre au moins 15 min – ne jamais rallumer!

Autres conseils de sécurité: www.bfb-cipi.ch/feux-dartifice

Pour les demandes des médias :

- Rolf Meier, service de presse du CIPI, 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch
- Lucien Combaz, porte-parole du BPA, 031 390 21 21, medias@bpa.ch
- Jean-Luc Alt, porte-parole de la Suva, 026 350 37 81, jeanluc.alt@suva.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI sensibilise la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies et des dommages aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif et son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Consultez nos articles actuels consacrés à la prévention des incendies et disponibles sur les réseaux sociaux.

